



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Isolant en laine minérale de verre

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Isolant en laine minérale de verre

Numéro du produit SI_DP_107

Synonymes; noms de commerce Acoustical/ IB Board, Acoustical Smooth Board, Guardian (Unfaced and Faced) Building Insulation (*See section 2, 8, 10)

Date de la révision: 10/04/2016

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Isolation thermique et/ou acoustique pour une utilisation dans les applications techniques, les applications industrielles et dans la construction immobilière.

Restrictions d'utilisation Non reconnu.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur Silvercote
25 Logue Court
Greenville SC 29615
844 232 3701
www.silvercote.com

Région : Canada

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence 24hrs: Chemtrec Tel: 800 424 9300

Isolant en laine minérale de verre

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Statut règlementaire du SIMDUT	Produit non-contrôlé.
Dangers physiques	Non Classifié
Dangers pour la santé	Non Classifié
Dangers environnementaux	Non Classifié

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	NC Non Classifié
Contient	Aucun.
Pictogramme de danger	Aucun.
Mention d'avertissement	Aucun.
Conseils de prudence	Aucun.
Renseignements supplémentaires pour l'étiquette	Aucun.

Les phrases et les pictogrammes suivants sont imprimés sur l'emballage :

L'effet mécanique du contact des fibres avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires.



<http://www.knaufinsulation.com/comfort-and-handling>

Autres dangers

Physical Hazards	Aucun.
Health Hazards	Irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies respiratoires supérieures.
Environmental Hazards	Aucun.
Principaux symptômes	Le contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires supérieures peut causer une irritation mécanique. La laine minérale de verre biosoluble est classée comme une poussière nuisible.
*Heat-Up Precautions	Lorsque ce produit est chauffé à des températures supérieures à 400°F pour la première fois, il peut libérer des composants de liant et des produits de décomposition de liant qui, à fortes concentrations, peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. Voir la section 8 & 10

Isolant en laine minérale de verre

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Laine minérale de verre biosoluble	83 - 97%
Numéro CAS: —	
Notes sur l'ingrédient:(1)(2)	
Classification	
Non Classifié	
Liant polymère inerte thermodurcissable issu d'amidon végétal	3 - 17%
Numéro CAS: —	
Classification	
Non Classifié	
Formaldéhyde	<0.1%
Numéro CAS: 50-00-0	
Classification	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 2 - H330	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Skin Sens. 1 - H317	
Muta. 2 - H341	
Carc. 1B - H350	
STOT SE 3 - H335	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

Notes sur l'ingrédient

(1) Fibres de silicates vitreuses artificielles à orientation aléatoire et dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalino-terreux ($\text{Na}_2\text{O}+\text{K}_2\text{O}+\text{CaO}+\text{MgO}+\text{BaO}$) est inférieur à 18 %, satisfaisant aux exigences de l'annexe Q du règlement européen CE n° 1272/2008 et par conséquent non classées comme cancérogènes.

(2) Tous les produits d'isolation Knauf Insulation dans la présente FDS font l'objet d'une certification indépendante d'EUCEB attestant qu'ils sont manufacturés avec une préparation biosoluble de fibres de verre.

L'identité chimique précise et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus comme secret commercial.

Isolant en laine minérale de verre

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas de symptômes, suivre les premiers soins, le cas échéant.
Notes au médecin :	Aucune recommandation spécifique.
Inhalation	Amener à l'air libre. Rincer la gorge et enlever la poussière de voies respiratoires.
Ingestion	Boire beaucoup d'eau en cas d'ingestion accidentelle.
Contact cutané	En cas d'irritation mécanique, enlever les vêtements contaminés et laver la peau délicatement avec de l'eau froide et du savon.
Contact oculaire	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux	Le contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires supérieures peut causer une irritation mécanique. La laine minérale de verre biosoluble est classée comme une poussière nuisible.
--------------------------------	--

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Renseignements généraux	Si toute réaction indésirable ou tout inconfort persiste après l'une des expositions ci-dessus, demander l'avis d'un professionnel de la santé.
Traitements spéciaux	Aucune recommandation spécifique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés	Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO ₂) et poudre sèche.
--------------------------------------	---

Dangers spécifiques du produit dangereux

Renseignements généraux	Ces produits ne présentent aucun risque d'incendie en cours d'utilisation ; toutefois, certains matériaux d'emballage ou revêtements peuvent être combustibles. Produits de combustion issus de ce produit et de son emballage : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et certains gaz à l'état de trace tels que l'ammoniaque, les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles.
--------------------------------	--

Conseils aux pompiers

Renseignements généraux	Lors d'incendies importants survenant dans des zones mal ventilées et impliquant des matériaux d'emballage, une protection respiratoire/un appareil respiratoire peut être requis(e).
--------------------------------	---

Isolant en laine minérale de verre

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Minimiser le contact direct avec la peau afin d'éviter les démangeaisons mécaniques. Dans un environnement poussiéreux, utiliser un respirateur approprié comme le 3M 8210, le N95 ou leur équivalent. Utiliser des lunettes de protection lorsque vous manipulez l'isolant en laine minérale au-dessus des épaules ou dans un environnement poussiéreux. Autant que possible, utiliser une ventilation naturelle pendant l'installation afin de réduire les niveaux de poussière.

Après tout contact avec le produit, se rincer la peau à l'eau froide afin de réduire les effets potentiels des démangeaisons mécaniques. Éliminer les produits excédentaires conformément à la réglementation locale.

Utiliser l'équipement de protection personnelle recommandé dans la section 8 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Non pertinent.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Dans un environnement poussiéreux, utiliser un équipement d'aspiration lorsque c'est possible afin de réduire au minimum les niveaux de poussière.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Une protection respiratoire appropriée est nécessaire si le potentiel de poussière dépasse les limites d'exposition en milieu de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Pour garantir une performance optimale du produit, une fois l'emballage retiré ou ouvert, le produit doit être conservé en intérieur ou recouvert afin de le protéger contre la pénétration d'eau de pluie ou de neige. Les conditions de stockage doivent garantir la stabilité des produits empilés et une utilisation selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS) est recommandée.

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Isolation thermique et/ou acoustique pour une utilisation dans les applications techniques, les applications industrielles et dans la construction immobilière.

Isolant en laine minérale de verre

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Laine minérale de verre biosoluble

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): New Brunswick (Notes: (A3), ACGIH 2015) 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Saskatchewan 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): Saskatchewan 3 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Nunavut 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): Nunavut 3 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Newfoundland-Labrador (Note: (A3)) 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Manitoba (Note: (A3)) 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Nova Scotia (Note: (A3)) 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Prince Edward Island (Note: (A3)) 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Yukon 10 mg/m³ Fibres de laine de verre, fibres respirables

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): NWT 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): NWT 3 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Quebec 2 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Alberta 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): BC 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Ontario (Note: Ont) 1 f/cc Fibres de laine de verre

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Alberta (Note: (3)) 10 mg/m³ Poussières non-classifiées autrement (PNCA), la poussière totale

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Alberta (Note: (3)) 3 mg/m³ Poussières non-classifiées autrement (PNCA), fraction respirable

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Quebec 10 mg/m³ Poussières non-classifiées autrement (PNCA), la poussière totale

Formaldéhyde

Valeur plafond: Quebec, (Notes: C2) 2 ppm 3 mg/m³

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): Alberta, (Notes: A2) 0.75 ppm 0.9 mg/m³

Valeur plafond: Alberta, (Notes: A2) 1 ppm 1.3 mg/m³

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): BC, (Notes: A2, 1, S) 0.3 ppm

Valeur plafond: BC, (Notes: A2, 1, S) 1 ppm

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): Ontario (Note: Ont) 1 ppm

Valeur plafond: Ontario (Note: Ont) 1.5 ppm

Valeur plafond: Newfoundland-Labrador, (Notes: DSens, RSens, A2) 0.3 ppm

Valeur plafond: Manitoba, (Notes: DSens, RSens, A2) 0.3 ppm

Valeur plafond: Nova Scotia, (Notes: DSens, RSens, A2) 0.3 ppm

Valeur plafond: NWT, (Notes: S, Schedule R) 0.3 ppm

Valeur plafond: Prince Edward Island, (Notes: DSens, RSens, A2) 0.3 ppm

Valeur plafond: Yukon, (Notes: SEN, R) 2 ppm 3 mg/m³

Valeur plafond: Saskatchewan, (Notes: SEN, T20) 0.3 ppm

Valeur plafond: Nunavut, (Notes: S, Schedule R) 0.3 ppm

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): New Brunswick 0.5 ppm

Limite d'exposition de courte durée (15-minutes): New Brunswick 1.5 ppm

Isolant en laine minérale de verre

Commentaires sur l'ingrédient	<p>(A3) - Fibres de plus de 5 µm; diamètre inférieur à 3 µm; rapport d'aspect supérieur à 5:1, tel que déterminé par la méthode de filtre de membrane avec un agrandissement de 400-450 fois (objectif 4-mm), en utilisant un éclairage à contraste de phase.</p> <p>Ont: Figurant au tableau 1 du Règlement de l'Ontario 490/09.</p> <p>(3) - Un ajustement pour compenser le temps de travail inhabituel n'est pas nécessaire au regard des propriétés irritantes.</p> <p>ACGIH Carcinogen List.</p> <p>Laine minérale de verre biosoluble - voir la section 3.</p> <p>C2 = Un effet cancérigène soupçonné chez l'humain.</p> <p>A2 = Probablement cancérigène pour l'homme.</p> <p>1a = La substance peut-être rapidement absorbée au travers d'une peau saine.</p> <p>1 = Cancérigène pour l'Homme (CIRC).</p> <p>S = Sensibilisant.</p> <p>DSens = Sensibilisation cutanée.</p> <p>RSens = Sensibilisation respiratoire.</p> <p>Schedule R: substance figurant à l'Annexe R "Substances chimiques et biologiques désignées".</p> <p>SEN = Sensibilisant.</p> <p>R = Effets négatifs sur la reproduction.</p> <p>T20 = La substance est incluse dans la table 20 et comprise dans les sections 306 et 311 du règlement de la sécurité et de la santé occupationnelle, 1996.</p>
--------------------------------------	--

Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés	Maintenir une ventilation mécanique ou naturelle suffisante pour assurer que les concentrations de fibres restent en dessous des limites d'exposition en milieu de travail. Si nécessaire, utiliser une aspiration locale. Les équipements motorisés doivent être munis de dispositifs de collection de poussière appropriés.
Protection des yeux/du visage	Utiliser des lunettes de protection lorsque vous manipulez l'isolant en laine minérale au-dessus des épaules ou dans un environnement poussiéreux.
Autre protection de la peau et du corps	Minimiser le contact direct avec la peau afin d'éviter les démangeaisons mécaniques.
Mesures d'hygiène	Après tout contact avec le produit, se rincer la peau à l'eau froide afin de réduire les effets potentiels des démangeaisons mécaniques.
Protection des voies respiratoires	Dans un environnement poussiéreux, utiliser un respirateur approprié.
Dangers thermiques	Non pertinent.
* Précautions de mise en température :	Lorsque ce produit est chauffé à des températures supérieures à 400°F pour la première fois, il peut libérer des composants de liant et des produits de décomposition de liant qui, à fortes concentrations, peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. La durée de la libération dépend de l'épaisseur de l'isolant, de la teneur en liant et de la température appliquée. Une ventilation adéquate doit être fournie. Dans les espaces confinés ou lorsque la ventilation n'est pas possible, les occupants doivent porter un appareil respiratoire autonome approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Solide. Rouleaux. Panneau Fibres lâches.
Couleur	Jaune.
Odeur	Non pertinent.

Isolant en laine minérale de verre

Seuil olfactif	Aucune donnée n'est disponible.
pH	Non pertinent.
Point de fusion	Non pertinent.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non pertinent.
Point d'éclair	Non pertinent.
Taux d'évaporation	Non pertinent.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	Non pertinent.
Tension de vapeur	Non pertinent.
Densité de vapeur	Non pertinent.
Densité relative	7 - 96 kg/m ³
Solubilité(s)	En général, chimiquement inerte et insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non pertinent.
Température d'auto-inflammabilité	Non pertinent.
Température de décomposition	Non pertinent.
Viscosité	Non pertinent.
Propriétés explosives	Non pertinent.
Propriétés comburantes	Non pertinent.
Diamètre nominal des fibres.	3 - 8 µm
Diamètre moyen géométrique pondéré par la longueur, moins 2 écarts-types	< 6 µm
Orientation des fibres	Aléatoire

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun.
Stabilité chimique	Le liant se décompose au-dessus de 400°F
Risques de réactions dangereuses	Aucun.
Conditions à éviter	Chauffage au-dessus de 400°F
Matières incompatibles	L'acide fluorhydrique réagit avec le verre et le dissout.

Isolant en laine minérale de verre

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Lorsque ce produit est chauffé à des températures supérieures à 400°F pour la première fois, il peut libérer des composants de liant et des produits de décomposition de liant qui, à fortes concentrations, peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Notes (DL₅₀ par voie orale) Aucune donnée n'a été identifiée pour le produit dans son ensemble. Les données concernent les constituants :

Laine minérale de verre biosoluble - Ne s'applique pas.
Liant polymère inerte thermodurcissable issu d'amidon végétal - Ne s'applique pas.

Toxicité aiguë - par contact cutané

Notes (DL₅₀ par voie cutanée) Aucune donnée n'a été identifiée pour le produit dans son ensemble. Les données concernent les constituants :

Laine minérale de verre biosoluble - Ne s'applique pas.
Liant polymère inerte thermodurcissable issu d'amidon végétal - Ne s'applique pas.

Toxicité aiguë - par inhalation

Notes (CL₅₀ par inhalation) Aucune donnée n'a été identifiée pour le produit dans son ensemble. Les données concernent les constituants :

Laine minérale de verre biosoluble - Ne s'applique pas.
Liant polymère inerte thermodurcissable issu d'amidon végétal - Ne s'applique pas.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut causer une irritation mécanique de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut causer une irritation mécanique des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Aucune donnée n'a été identifiée pour ce produit ou ses constituants.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Aucune donnée n'a été identifiée pour ce produit ou ses constituants.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité - in vitro Aucune donnée n'a été identifiée pour ce produit ou ses constituants.

Génotoxicité - in vivo Aucune donnée n'a été identifiée pour ce produit ou ses constituants.

Cancerogénicité

Cancérogénicité Les résultats d'un essai de biopersistance par instillation intratrachéale a montré que les fibres de ce produit d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 40 jours, par conséquent ce produit n'est pas classé comme cancérigène. Aucun des composants de ce produit n'est classé comme cancérigène connu ou présumé par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Aucune donnée disponible pour ce produit ou ses constituants.

Toxicité pour la reproduction - développement Aucune donnée disponible pour ce produit ou ses constituants.

Isolant en laine minérale de verre

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucune donnée n'a été identifiée pour ce produit ou ses constituants.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucune donnée n'a été identifiée pour ce produit ou ses constituants.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation Irritation mécanique des voies respiratoires supérieures.

Orale Ne présente pas de danger en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritation mécanique de la peau.

Contact oculaire Irritation mécanique des yeux.

Symptômes médicaux Le contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires supérieures peut causer une irritation mécanique. La laine minérale de verre biosoluble est classée comme une poussière nuisible.

12. Données écologiques

Toxicité Ce produit n'est pas écotoxique pour l'air, l'eau ou le sol, de par sa composition.

Persistence et dégradation

Persistence et dégradation Produit inorganique inerte avec liant polymère inerte thermodurcissable à base de résines phénol-formaldéhydes ; 3 - 17%

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Non bioaccumulatif.

Coefficient de partage Non pertinent.

Mobilité dans le sol

Mobilité Non considéré comme mobile. Moins de 1 % de carbone organique lixiviable si mis en décharge.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non pertinent.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Non reconnu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux Éliminer conformément à tous les règlements applicables. Les contenants vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Isolant en laine minérale de verre

Méthodes d'élimination Ce produit n'est pas assujéti aux Règles sur les déchets dangereux (RCRA). Peut être éliminé dans une décharge publique. En cas de doute, contactez votre service local de santé publique ou les régulateurs locaux des décharges publiques.

14. Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, TMD).

Numéro ONU

Numéro ONU (International) Ne s'applique pas.

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (International) Ne s'applique pas.

Classe (s) de danger relatives au transport

Étiquettes de transport (International) Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (International) Ne s'applique pas.

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne s'applique pas.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Ne s'applique pas.

15. Informations sur la réglementation

Statut réglementaire Non classé selon SIMDUT
Conformément à la pratique de l'industrie, Silvercote a décidé de continuer à fournir à ses clients les informations appropriées dans le but d'assurer une manipulation et une utilisation sans danger de la laine minérale tout au long de la vie du produit.

Inventaires

Canada (DSL/NDL)

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement - Liste des substances d'intérêt prioritaire Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

Inventaire national des rejets de polluants Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

Isolant en laine minérale de verre

16. Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

CAS: Chemical Abstracts Service.
 CEPA: Loi Canadienne sur la protection de l'environnement.
 DSL: Liste intérieure des substances.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 NDSL: Liste extérieure des substances.
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Renseignements généraux

Tous les produits fabriqués par Silvercote sont composés de fibres non classifiées et sont certifiés par l'EUCB. Les produits conformes aux exigences de certification de l'EUCB sont reconnaissables au logo EUCB imprimé sur leur emballage

Des informations supplémentaires sont disponibles au :

www.euceb.org www.silvercote.com



Commentaires concernant la révision

Nouveau format de document

Date de la révision

2016-10-04

Révision

2.0

Numéro de la FDS

SI_DP_107

Mentions de danger intégrales

H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.

Autres renseignements

En 2001, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a reclassé les fibres de laine minérale du verre du groupe 2B (potentiellement cancérigène) au groupe 3 « agent ne pouvant être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme ». (Voir Monographie vol. 81, <http://monographs.iarc.fr/>)

Cette fiche technique de sécurité / fiche technique du produit ne constitue pas une évaluation du lieu de travail. Les informations contenues dans le présent document représentent l'état de nos connaissances concernant ce produit à la date de publication de ce document. Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques courus en cas d'utilisation de ce produit à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu.